

PROCHAINES CAPN

- 8 avril 2008 Adjoints Adm. Mutations Dom-Tom
- 10 avril 2008 Secrétaires Adm. Mutations
- 14 mai 2008 ASPTS Mutations
- 22 mai 2008 Adjoints Techniques Mutations
- 3 juin 2008 Adjoints Adm. Mutations métropole et DCRI
- 12 juin 2008 Secrétaires Adm. Mutations DCRI

Les CAP Nationales mutations des corps de Techniciens, Ingénieurs et Ouvriers Cuisiniers ont déjà eu lieu. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter nos représentants.

RECRUTEMENTS 2008

SECRETAIRES ADMINISTRATIFS

L'arrêté du 19 mars 2008 (JO du 27/03/2008) autorise, au titre de l'année 2008, l'ouverture de concours déconcentrés pour le recrutement de SA Police Nationale. Le nombre de postes offerts est fixé à 56 (concours externe : 28 — concours interne : 28).

ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1ère CLASSE

L'arrêté du 19 mars 2008 (JO du 27/03/2008) autorise, au titre de l'année 2008, l'ouverture de concours déconcentrés pour le recrutement d'adjoint administratif de 1ère classe de la Police Nationale. Le nombre de postes offerts est fixé à 304 (concours externe : 152 — concours interne : 152).

Le saviez-vous ? La loi du 02 février 2007 élargit les possibilités de cumuls d'activités pour les agents de l'Etat

Les activités que les agents de l'Etat sont autorisés à cumuler en plus de leur activité principale au sein de l'administration sont strictement encadrées par un régime de dérogations régi par la loi du 13 juillet 1983. Dans un souci de clarification du droit et dans une volonté de prise en considération des évolutions économiques et sociales actuelles, la loi du 02 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique, mise en application par la circulaire du 11 mars dernier, assouplit ce régime de base :

- en ouvrant de nouveaux cas de cumuls,
- en élargissant la palette des activités autorisées,
- en élargissant le champ des agents y ayant droit.

On peut résumer ainsi l'évolution introduite par cette dernière (en souligné les évolutions) :

Cumuls autorisés pour :

- expertises et consultations auprès d'entreprises, d'autorités administratives ou judiciaires, ou d'organismes privés
- enseignements donnés dans des domaines de leurs compétences, enseignements ou formations, dispensées dans des domaines autres que ceux de leurs compétences administratives, possibles
- ayant une durée limitée et n'excédant pas 2 emplois abrogation de la limite des 2 activités
- existence d'un plafond des rémunérations et d'un compte de cumuls abrogation de ces 2 dispositions
- s'appliquant aux agents travaillant à temps plein — extension de ce droit aux agents à temps partiel, à temps non complet pour une durée inférieure ou égale à un mi-temps
- production d'œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques,
- participation au fonctionnement d'une entreprise sans y avoir de rôle dirigeant (détention de parts) sauf dans le cadre d'un patrimoine personnel,
- cumul avec une mission d'intérêt général public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger

Pour ces 3 derniers cas de cumul, la situation reste inchangée.

Nouveaux cumuls autorisés pour :

- activités agricoles :
 - dans des exploitations non constituées sous forme sociale et n'entrant pas dans un cadre commercial (activités de culture y compris marines, incluant la préparation de denrées domestiques pour leur exploitation, travaux de vendanges),
 - dans des exploitations civilement constituées, si l'agent ne participe pas aux organes de direction (à l'exception de son patrimoine personnel et familial),
- travaux d'extrême urgence dont l'exécution immédiate est nécessaire pour prévenir des accidents graves ou organiser des mesures de sauvetage
- travaux ménagers peu importants chez des particuliers (à domicile ou partiellement réalisés en dehors du domicile si le service fait partie d'une offre de services à domicile)
- en cas d'activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale ou commerciale
- possibilité de création ou de reprise d'une entreprise sans y avoir de rôle dirigeant par un agent, possibilité pour un agent entrant dans l'administration de continuer à exercer son activité privée au sein d'une entreprise ou d'une association — pour une durée d'un an renouvelable une fois

La demande d'autorisation de cumul doit être formulée auprès de l'administration bien avant son début. Cette dernière en étudie le caractère accessoire (notamment la durée) et, en l'absence d'ambiguïtés, rend à l'agent sa décision dans un délai de 1 mois. Dans certains cas, la commission de déontologie est saisie.

par **Martine MULLER**

SITE INTERNET

Depuis un certain temps, je suis saisie pour un problème de satisfaction générale ! On me charge de transmettre les plus vives **FELICITATIONS** à la collègue d'Alliance/SNAPATSI chargée du site internet de notre organisation.

En effet, chaque jour vous êtes nombreux à nous manifester votre plaisir d'avoir enfin un site à la hauteur de vos attentes. Tout y est, rien ne manque, une simple consultation et vous en sortez enrichis. Certes peut-être un brin navrant pour les spécialistes des tracts démagos qui défilent sur vos bureaux, mais tellement apprécié par la majorité de nos catégories de personnels.

Votre étonnement est d'autant plus grand face à la consultation d'un autre site qui se devrait au niveau de leur représentativité et qui n'est que peau de chagrin.

Aujourd'hui non seulement vous nous rejoignez nombreux par cette évidente constatation, mais nous ne comptons plus les administratifs et techniques d'autres administrations, des employés du privé, des jeunes en quête d'emploi, des issus de concours...qui à la consultation de notre site, nous saisissent. Nous devenons ainsi un lien privilégié à l'intérieur mais également à l'extérieur de notre administration.

Un grand **MERCI** à Nathalie MAKARSKI, qui, non seulement a la lourde charge d'assumer et d'assurer les fonctions de Secrétaire-Générale Adjointe, gère seule et dans son intégralité le site internet sur son temps personnel.

Merci à vous d'être juge d'une qualité de travail qui est pour votre intérêt et de nous attribuer massivement votre confiance.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site : <http://snapatsi75.free.fr>

CREATION DCRI

Au prochain comité technique paritaire central, qui sera réuni le 7 avril, seront soumis les textes d'organisation de la nouvelle direction du renseignement intérieur. Il s'agit de textes généraux supprimant ainsi la DST et la DCRG et instaurant simultanément la DCRI. Ses nouvelles missions y sont inscrites. Concernant les personnels, Alliance SNAPATSI ne manquera de poser, de nouveau, les questions relatives aux carrières, mutations des personnels administratifs. Alliance SNAPATSI restera très attentif à l'évolution du dossier et vous tiendra informé.

PRE 2008

La prime de résultats exceptionnels, instaurée en Police Nationale, depuis 2004, va connaître pour 2008, quelques évolutions :

- le montant global de l'enveloppe atteindra son montant maximum, à savoir 25 millions d'€,
- le montant de la prime collective passera de 500 à 600 €
- celui de la prime individuelle était compris de 400 à 800 € pour 2007, passera de 500 à 1000 €

REMUNERATION

A compter du 1er mars 2008, les traitements indiciaires bruts de la fonction publique sont revalorisés à hauteur de 0,5 %. Au 1er octobre 2008, une nouvelle revalorisation est prévue à hauteur de 0,3 %.

INSTRUCTION GESTION PAT CRS

Chers collègues,

depuis le 17 novembre dernier, date de mise en place de la nouvelle instruction de gestion des P.A.T. affectés en structure C.R.S., pas une journée ne passe sans de nombreux appels de votre part.

En effet, les problèmes d'interprétations divers et marginaux de ce texte atisent de façon croissante les polémiques en tous genres !

- absence de planning mensuel établi en début de mois (très pratiques pour éviter les indemnisations sur les rappels)
- décalages inconsidérés dans les prises de services (évite les H.S. au détriment de la qualité des repas servis, détériore considérablement les conditions de travail des collègues)
- prises de repos forcées à l'arrivée en déplacement malgré les nécessités de personnels clairement définies dans l'instruction (évite le paiement d'H.S. sur le dimanche)

Et bien d'autres cas dont la liste serait trop longue à énumérer dans ce bulletin.

Dans ce contexte de plus en plus contraignant pour nos personnels techniques dont la démotivation et la détérioration des conditions de travail se font grandement percevoir aujourd'hui, je souhaite apporter une nuance très claire vis à vis de l'instruction en vigueur. Le texte signé par le Directeur Général de la Police Nationale le 17 novembre 2007, abonde de façon concrète dans le sens du fonctionnaire. Cette instruction est sûrement la plus favorable que nous ayons connu ces dernières années et ALLIANCE SNAPATSI n'y est pas pour rien !!!

Les organisations syndicales défendant le corps des officiers de la Police Nationale et notamment ceux affectés en structures C.R.S., ne peuvent peut être pas se targuer d'en avoir autant obtenu dans leurs négociations. Néanmoins, le recul ou la stagnation des uns ne doit pas engendrer le boycott des avancées des autres !!

J'affirme aujourd'hui que l'instruction de gestion des personnels techniques affectés en CRS est un atout sans précédent pour cette catégorie de personnels et qu'elle permet à tous de constater que le pouvoir d'achat de ces derniers peut évoluer raisonnablement mais rationnellement.

Je dénonce des intentions négatives de certains officiers en compagnies ou Directions zonales de contourner ce texte au quotidien et ainsi de se prévaloir juristes en interprétant ce texte de façon à en dénaturer le contenu. Lorsqu'une note de service est rédigée par un officier, personne ne nous envoie en stage de formation pour apprendre à la contourner....

ALLIANCE SNAPATSI a saisi la DCCRS sur ce point à de multiples reprises et ne s'en tiendra pas à des notes ponctuelles de cadrage sans effet dans la gestion de nos personnels au quotidien !!!

SCIENTIFIQUES
par Marc ZIOLKOWSKI

JOURNEE DES PERSONNELS SCIENTIFIQUES

Le 12 février 2008, a eu lieu la journée des personnels scientifiques à Gif Sur Yvette. ALLIANCE SNAPATSI y était présent en compagnie d'un grand nombre d'entre vous.

C'est le DGPN qui a ouvert cette manifestation, en présence du DFPN, du sous-directeur de la PTS, du directeur de l'INPS, et du directeur de l'IRCGN.

A l'annonce de cette journée exclusivement consacrée aux scientifiques, nous étions très heureux de réaliser que pour une fois, l'administration prenait en considération nos particularités.

Cette journée fut des plus instructives, car outre l'intérêt porté par la table ronde qui a eu pour mérite de faire réagir chacun d'entre nous sur nos difficultés au quotidien à exercer nos métiers, nous avons écouté avec le plus grand intérêt les annonces faites par les différents intervenants.

Le sous-directeur de la Police Technique et Scientifique a présenté un plan triennal d'action 2008-2010, ayant pour objectif d'atteindre un taux de couverture en matière de PTS de 100% des cambriolages, 100% des vols de véhicules et des délits de voie de publique. Pour cela, plusieurs mesures sont proposées :

- Augmenter le nombre de policiers polyvalents, afin de consacrer 1100 polyvalents aux missions de PTS
- Augmenter les effectifs en SLPT, SLIJ afin de former les personnels et ainsi d'optimiser la protection des scènes d'infraction.
- Moderniser les systèmes nationaux d'identification, augmenter la formation des personnels aux bornes de signalisation, et accroître le nombre de « traceurs » dans les SRIJ.
- Mise en place d'outils modernes d'identification, avec notamment des outils de rapprochements.
- Meilleure évaluation de l'impact de la PTS, avec la création au niveau central d'un comité de suivi durant ces 3 années.

ALLIANCE-SNAPATSI accueille avec une certaine méfiance ces projets. Si nous sommes convaincus qu'il faille améliorer le traitement des affaires de petite et moyenne délinquances en matière de PTS, nous doutons de l'efficacité des polyvalents. **ALLIANCE SNAPATSI souhaiterait plutôt un recrutement important d'ASPTS !!!**

Parallèlement, notre ministre aurait annoncé la volonté de « *créer une filière scientifique pour les policiers et gendarmes spécialisés qui leur permettra de faire toute ou partie de leur carrière dans la PTS.* »

Bien entendu, un tel projet est très préjudiciable pour la filière scientifique de la Police !!!

ALLIANCE SNAPATSI, dans ce contexte peu favorable aux scientifiques, a décidé d'agir, afin de défendre nos corps et nos métiers menacés ! Dans les jours prochains, vous serez informés de nos actions.

SCIENTIFIQUES
par Marc ZIOLKOWSKI

NOMENCLATURE INGENIEURS

ALLIANCE-SNAPATSI a été convié par l'administration à s'exprimer sur la nomenclature des ingénieurs de PTS. Un document de synthèse nous a été proposé, reprenant par directions d'emploi les postes d'ingénieurs existants et prévus dans les années à venir .

Si nous nous félicitons de voir enfin se profiler la nomenclature des postes d'ingénieurs (celle des officiers est quasi finalisée !!), nous regrettons de ne pouvoir discuter simultanément sur celle des techniciens ! Cette dernière n'est toujours pas entamée !

De ce document de synthèse, on perçoit bien le surnombre des ingénieurs dans les LPS ; ALLIANCE SNAPATSI s'est à plusieurs reprises exprimé sur la situation qui résulte de la politique élitiste de recrutement des directeurs de LPS jusqu'à ces dernières années. IL y a trop d'ingénieurs dans les structures de l'INPS, ce qui a pour conséquence que certains d'entre eux ne soient que des analystes, postes et fonctions dévolues aux techniciens et ASPTS !!

Pour la DCPJ, nous sommes pleinement satisfaits, car des postes d'ingénieurs en IJ seront créés dans les années futures ! Ces ingénieurs seront, selon la taille des SRIJ, chef de SRIJ, ou adjoint. La seule inquiétude résidant dans le fait que de plus en plus d'ingénieurs de l'INPS ont un déroulement de carrière compromis au sein des laboratoires. Ils pourraient être tout naturellement séduits par une mutation en IJ, même s'ils manquent d'expérience dans le domaine ! Les techniciens et ASPTS de l'IJ ont connu une longue période sans perspective d'avenir dans la catégorie A, il serait profondément injuste de ne pas leur laisser la chance aujourd'hui qu'elle se présente à eux !

ALLIANCE SNAPATSI sera toujours présent pour défendre les intérêts des collègues de l'IJ !

TECHNIQUES
par Hugues THIBAUT

UN ELU CAP SNIPAT REJOINT ALLIANCE SNAPATSI

Pascal PARMENTIER, élu en CAP Locale Adjoint Technique SGAP de Lille claque la porte du SNIPAT et rejoint Alliance SNAPATSI dont l'esprit est en totale conformité avec ses convictions ! D'AUTRES SUIVRONT SURE-

MENT !

STAGE PERSONNELS TECHNIQUES

Un petit mot pour remercier la Fédération Fonctions Publiques CFE-CGC pour son accueil les 17 et 18 mars derniers à notre stage de formation Personnels Techniques, ce fût une réelle réussite et un grand merci à nos délégués qui ont tous répondu présent et m'ont permis de passer un moment exceptionnel parmi eux. Merci pour votre sérieux et votre fidélité à ALLIANCE SNAPATSI !